

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal de CHIRENS,

salle d'honneur de la mairie,

tenue le **JEUDI 26 JUIN 2008, à 20H30,**

sous la présidence de Mr Gilbert DOS-SANTOS, maire, assisté de Mmes et MM. Elisabeth DELAY, Joséphine MOREL, Jacques IVOL, Lilian DELUBAC, adjoints.

**PRÉSENTS** : Mmes MM Gilbert DOS-SANTOS ; Elisabeth DELAY, Joséphine MOREL, Jacques IVOL, Lilian DELUBAC, adjoints, susnommés; Jean-Christophe ARNAULT, Pierre CARRE, Cédric CHARTON, Sylviane COLUSSI, Denise HAHN, Régis JOURNET, Jean-Claude JULLIN, Bernard LY, Bertrand MAURICE, Gisella MOSCA, Jean-Paul TIRARD, Jean-Christophe TURC, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS**: Mr Thierry COMMANDEUR, adjoint; Mme Christine GUTTIN, conseillère municipale, ayant respectivement donné pouvoir à Mr Gilbert DOS-SANTOS et Mme Elisabeth DELAY.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Joséphine MOREL.

**Public** : Mmes Melles MM Elisabeth BONNET, Corinne BOURILLON, Edith et Maurice COMMANDEUR, Martine GARREL, Jean LEROY, Renée FRANCE.

Le procès-verbal de la séance précédente (20.05.2008) est approuvé sans observation.

## **1)- Les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.):**

Abandon du droit de préemption urbain sur les deux dossiers examinés ce soir, à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **2) - Établissement du Plan d'Aménagement d'Ensemble pour le quartier du collège et de Moulin Défilion:**

Il est institué sur la commune de Chirens, un Programme d'Aménagement d'Ensemble n°1 sur le secteur du collège. Il s'agit de la création d'un secteur d'aménagement pour la mise en place de participations financières aux équipements publics en application de l'article L. 332-9 du Code de l'Urbanisme par l'instauration d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble, qui se substitue à la Taxe Locale d'Équipement. Les dispositions particulières du plan local d'urbanisme, approuvé le 6 juillet 2005, conduisent à mettre en œuvre un développement urbain, sur les espaces stratégiques les plus proches du bourg, en cohérence avec la structure et le fonctionnement des secteurs urbains centraux, notamment les espaces au sud-est de la RD 1075 en articulation avec l'implantation du nouveau collège.

**Le secteur d'aménagement du collège**, concerne des terrains classés en zone UAe et UB au Plan Local d'Urbanisme, sur une surface d'environ 8 Ha, destiné à l'accueil de constructions nouvelles ayant pour vocation l'habitat individuel et l'implantation d'équipements publics. Le montant de la participation PAE est calculé sur la Surface Hors Œuvre Nette réalisée. Le coût d'ensemble de ces travaux et des études nécessaires à leur réalisation, a été estimé à 1 805 200 € hors taxes. La construction d'environ 15 855 m<sup>2</sup> de Surface Hors Œuvre Nette de plancher a été retenue comme hypothèse de calcul.

Le montant de la participation par m<sup>2</sup> de SHON autorisé sera fixé à :

- Logements : 54,09 € HT par m<sup>2</sup> de SHON (valeur juin 2008)
- Collège et Gymnase : 85,21 € HT par m<sup>2</sup> de SHON (valeur juin 2008)

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **3) – Information sur le marché pour les travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 1075 – 2<sup>ème</sup> tranche:**

La commission d'appel d'offres s'est réunie ce 25 juin pour procéder à l'ouverture des plis. 6 soumissions ont été reçues. Une nouvelle séance de la commission est programmée ce 30 juin à 18h30 en mairie, après vérification de toutes les pièces présentées par les entreprises pour proposer le candidat à retenir.

Une délibération sera donc prise le mercredi 16 juillet pour attribuer définitivement le marché.

## **4) – Réseaux intercommunaux de bibliothèques - prendre rang pour devenir tête de réseau :**

Un nouveau plan départemental de développement de la lecture publique est à l'étude avec pour objectif un maillage complet des 13 territoires départementaux, par la création de Réseaux Intercommunaux de Bibliothèques, par une structuration de réseaux autour de médiathèques rayonnantes: les médiathèques têtes de réseaux (M.T.R.) qui seront les points d'appui de la Bibliothèque Départementale de l'Isère.

Ce travail en réseau est destiné à élargir et moderniser l'offre documentaire, favoriser la circulation des documents, des informations et des utilisateurs, de mutualiser les moyens afin de créer et de faire fonctionner les bibliothèques et de professionnaliser le personnel, développer les services de proximité et permettre une meilleure desserte des documents, se rapprocher des territoires, délocaliser les formations, développer les partenariats.

Des réseaux fonctionnent déjà, d'autre sont en cours de réalisation.

Il est émis un accord de principe favorable à la création sur Chirens d'une médiathèque, tête de réseau et il est demandé au Maire de poursuivre toutes démarches utiles.

Adopté à l'unanimité.

**5) - Désignation des représentants de la Commune au sein du Pays Voironnais :**

- À la commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.): Mr Gilbert DOS-SANTOS, Maire

- Au Comité Local de l'Habitat (C.L.H.): Mme Sylviane COLUSSI, conseillère municipale

- À la Commission Intercommunale d'Accessibilité: Mrs Thierry COMMANDEUR, Adjoint, titulaire et Jacques IVOL, Adjoint, suppléant.

Adopté à l'unanimité.

**6) – Désignation de correspondants sécurité routière (1 titulaire + 1 suppléant):** Monsieur Thierry COMMANDEUR, Adjoint, en qualité de titulaire, et Monsieur Jean-Paul TIRARD, conseiller municipal, en qualité de suppléant.

Adopté à l'unanimité.

**7) – Création de poste pour le remplacement d'un agent titulaire en congés annuels puis maladie :** pour la période du 31 juillet au 19 septembre 2008.

Adopté à l'unanimité.

**8) – Autorisation au Maire de signer contrats ou conventions avec divers organismes pour le remplacement d'agents:** Accord unanime dans le cadre des congés annuels, maladie, ou autres absences, afin d'assurer le bon fonctionnement des services.

**9) – Approbation du rapport d'activité et des comptes des services du SE38 pour l'année 2007:** pas d'observation particulière sur les comptes du syndicat qui assure la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de renforcement du réseau électrique, ainsi que d'éclairage public.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

**10) – Questions diverses:**

- Ventilation des subventions aux associations locales:

**ASSOCIATIONS ANIMATIONS CULTURELLES**

ACCA	252,00
CLUB DE L'AMITIE	205,00
LA RECREATION	1 500,00
LA RONDE DES NOUNOUS	200,00
LE COUVIGES DES GENTIANES BLEUES	200,00
LE SOU DES ECOLES	1 500,00
LES DONNEURS DE SANG	200,00
UFC QUE CHOISIR	50,00
VIVRE A CHIRENS	600,00
LE SOUVENIR Français	50,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 757,00</b>

**ASSOCIATIONS SPORTIVES**

AMICALE BOULES	1 230,00
ASCOL (Foot enfants)	360,00
FOOTBALL CLUB (Adultes)	500,00
GYM VOLONTAIRE	290,00
HAND BALL CLUB	1 820,00
KARATE CLUB	1 040,00
TENNIS CLUB	170,00
VOLLEY DETENTE	190,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 600,00</b>

**AUTRES ASSOCIATIONS**

ASSOCIATION DU PERSONNEL CAPV	800,00
CCAS	2 000,00
CENTRE MEDICO SCOLAIRE	120,00
CYCLO CROSS	200,00

MJC DE VOIRON (pour Centre Nature et Loisirs)	400,00
RAM (Relais d'assistantes maternelles)	3 081,15
CRECHE HALTE GARDERIE CHARAVINES	4 381,39
<b>TOTAL</b>	<b>10 982,54</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>21 339,54</b>
<b>INSCRIT AU BUDGET</b>	<b>22 650,00</b>

Adopté à l'unanimité.

- Mise à disposition d'une salle à des associations extérieures et élaboration d'un tarif horaire : il sera délibéré au cas par cas, en fonction des disponibilités des salles, sachant que les associations ou particuliers chirenois seront prioritaires.

Par 17 voix pour - 1 voix contre (Mr Charton) et 1 abstention (Mr Arnault) la mise à disposition d'une salle est accordée à l'Association Eclat Danse suivant une plage horaire de 18 à 20 heures le vendredi soir, dans la salle Magdeleine Meyer, au tarif horaire de 10 € à compter de la rentrée de septembre 2008.

- Prêt de matériel aux particuliers chirenois et extérieurs: du fait des différentes dégradations enregistrées précédemment lors du prêt de tables et de chaises aux particuliers chirenois, il est décidé de ne plus mettre le matériel des salles à disposition des particuliers, mais uniquement à celle des associations locales.

- Natura 2000 : une réunion est programmée le 01.07.2008 avec les exploitants agricoles et les propriétaires fonciers à la demande de Monsieur le Sous Préfet. Auparavant, une réunion a eu lieu ce lundi 23.06.2008 entre les exploitants et les élus, afin de lister toutes les questions à soumettre. Il en sera de même pour les communes de Massieu et St Geoire en Valdaine.

Ces réunions permettront d'aboutir à une délimitation du périmètre exact de Natura 2000, qui sera soumis à délibération du Conseil Municipal.

- Manifestation organisée par le Couvige des Gentianes Bleues: une rencontre régionale des dentelières est prévue avec grande exposition pour les journées du patrimoine.

- Journées du Patrimoine : les 20 et 21 septembre. Il est actuellement procédé au recensement des maisons ou du patrimoine qui pourrait être ouvert au public.

- Victoires du sport: la remise des récompenses est prévue ce vendredi 27.06 à 18h00. Les 3 associations récipiendaires sont le Football Club de Chirens (pour leur montée en 2<sup>ème</sup> division), le Club de Karaté (pour la réussite des jeunes en championnat de l'Isère et en championnat régional), ainsi que l'Amicale Boules, qui a également de jeunes champions.

- Téléphonie Mobile : chacun des opérateurs présents sur le territoire communal a fait réaliser, à la demande de la commune, des mesures des champs électromagnétiques produits par ses installations. Les résultats sont mis à disposition du public, qui pourra faire effectuer des mesures contradictoires.

Alors que la norme maximale nationale est de 0,50 - il a été mesuré au plus fort 0,35 sur la Commune, la mesure la plus forte étant à 2,50 m de l'installation de téléphonie mobile.

- Élections sénatoriales: Chirens n'est pas concerné pour ce tiers soumis au renouvellement par le grand collège le 21.09.2008.

- Action auprès des Jeunes: une réunion a eu lieu récemment avec le CODASE, association qui met à la disposition de la Commune des éducateurs spécialisés, par délégation de service public du Conseil Général. Ils sont présents les vendredis et samedis de mise à disposition de la salle paroissiale en faveur des jeunes et pour établir un dialogue avec les parents.

Une réunion est également prévue avec le Pays Voironnais sur les problèmes de délinquance dans un objectif de mutualisation des moyens dans le cadre des bassins de vie, avec l'étude de création d'une police municipale de proximité. A ce jour, il n'est prévu que 2 éducateurs pour ce grand territoire. D'autre part, il existe un conseil intercommunal contre la délinquance auquel adhèrent les communes de Voiron, Voreppe, Moirans, Coublevie, qui pourrait être élargi sur d'autres communes.

- Programme d'Aménagement d'Ensemble n° 3 – Secteur de la Couriaz: afin de rencontrer les propriétaires de terrains, une réunion est programmée le 18 juillet à 18 heures en mairie. Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et Environnement (C.A.U.E) a été contacté pour une aide sur le terrain, une rencontre est prévue avec les lotisseurs.
- Travaux le long de la R.D. 1075, sur le Pilon: des fossés ont été creusés en bordure de la Départementale, à la demande du Conseil Général de l'Isère, pour éviter le stationnement des camions. Un tollé général (agriculteurs, poids lourds) en est résulté du fait du danger suite à la création de ces fossés. Un mail a été adressé par Mr Le Maire à la Maison du Territoire à Coublevie.
- Mise en service du site « Internet »: à compter du 01.07.2008
- Nuisances sonores: nécessité d'une information auprès des enfants et des adultes pour sensibiliser et responsabiliser tout le monde concernant les dégâts « terribles » occasionnés aux oreilles du fait des décibels exagérés au cours des manifestations, notamment dans les salles.
- Commission aménagement transport du Pays Voironnais: un projet d'ensemble est à l'étude pour utiliser un peu plus les sites déplacements et développement durable, notamment dans le cadre de la voirie de l'hôpital et l'équipement « saut de mouton » à Voiron.
- Réception de groupes folkloriques: de Tahiti et de Madagascar, dimanche 6 juillet. Il est prévu environ 1H30 de spectacle suivi d'un repas tahitien, pour des entrées fixées à 4€ et un prix de repas de 14€.

La séance est levée par Mr le Maire pour donner la parole au public.

- Interventions de Mr Jean LEROY, concernant les points suivants :
  - . qui souhaite retenir une salle de réunion pour le 21 septembre
  - . qui demande où en sont les arrêtés pour limiter la vitesse à 50 kms/h sur certaines voies communales. C'est Mr Commandeur, adjoint, absent ce soir, qui suit le dossier
  - . qui demande des précisions sur l'aménagement de la RD 1075 – 2<sup>ème</sup> tranche.
 Le début des travaux est prévu en septembre/octobre 2008 pour environ 4 mois. Dans le cadre du D.C.E. un plan des travaux peut être mis à disposition du public.
- Intervention de Mme Elisabeth BONNET : interroge sur la mise en place d'une déviation poids lourds pendant les travaux de cette 2<sup>ème</sup> tranche. Ce n'est pas possible du fait qu'il s'agisse d'une route à grande circulation et que les maires de communes voisines y soient hostiles.
- Interventions de Mr Maurice COMMANDEUR: qui souhaite témoigner qu'un camion transportant du gaz arrive à 80 kms/h à l'entrée de la Commune, avec tous les dangers que cela entraîne. A la demande des élus, il va essayer de relever son numéro d'immatriculation pour communication à la gendarmerie. D'autre part, en ce qui concerne les nuisances sonores, il fait remarquer que la salle de St Joseph de Rivière, par exemple, est équipée d'un système qui coupe l'électricité lorsque le volume sonore est trop important.

La séance est levée vers 22h 35mn.

**Le prochain conseil municipal aura lieu le 16 juillet 2008 à 20h30.**